

On s'abonne au bureau du journal, rue de l'Ange, n° 627, où les lettres et envois doivent être adressés franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)

Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 5 20

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSERTIONS ET  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnés commencent à toutes les époques, mais doivent échouer à la fin de mars, juin, septembre et décembre.

N° 448.

SAMEDI.

10 SEPTEMBRE 1831.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 8 septembre.

Nous, Léopold 1<sup>er</sup>, etc.

Vu la nécessité d'augmenter la quantité d'artillerie à mettre en campagne;

En prenant en considération les services rendus par l'artillerie bruxelloise;

Sur la proposition de notre ministre de la guerre,

Ayons arrêté et arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les batteries de campagne se composeront de huit bouches à feu.

2. Le personnel des compagnies de campagne sera organisé conformément au tableau A, et le matériel conformément au tableau B.

3. La compagnie d'artillerie bruxelloise sera incorporée dans l'artillerie de campagne, et formera la 11<sup>e</sup> compagnie.

4. Deux compagnies d'artillerie de milice feront momentanément le service d'artillerie de campagne, et serviront chacune une batterie de six bouches à feu.

5. Une troisième compagnie du train sera formée; son organisation sera en tout conforme à celle fixée par l'arrêté du 19 novembre 1830.

Bruxelles, le 28 août 1831.

LÉOPOLD.

Par le roi : Le ministre de la guerre,  
CH. DE BROUCKERE.

Voici quelques nouveaux détails sur les cruautés commises par les Hollandais à Calloo.

Anvers, 6 septembre 1831.

Au rédacteur du *Journal d'Anvers*.

Dans votre journal vous citez un article de celui de La Haye, par lequel M. le maréchal Gérard aurait complimenté le prince d'Orange sur l'humanité des troupes hollandaises, en lui disant « que ses troupes faisaient la guerre comme des demoiselles. » Si le maréchal a tenu de tels propos, ce n'a pu être qu'ironiquement, car il suffira, pour juger de l'amabilité de ces demoiselles, de faire connaître à mes concitoyens avec quels cannibales ils sont en guerre, en leur donnant les détails suivans des atrocités commises à Calloo par les Hollandais.

1<sup>o</sup> Cinquante-quatre habitations ont été brûlées et démolies, non comme on a voulu le dire par l'effet des projectiles, mais allumées par la torche; dans ce nombre se trouvent onze fermes de 1<sup>re</sup> classe, dont le moindre détenteur avait six chevaux de labour.

2<sup>o</sup> Ils ont pris la veuve Claes, cabaretière, l'ont conduite au fort; après l'avoir indignement maltraitée, ils la reconduisirent chez elle et la forcèrent de leur donner du feu pour brûler sa propre maison.

3<sup>o</sup> Ils ont pris la nommée Marie van Damme, âgée de 15 à 16 ans, la conduisirent au fort Marie; là, après l'avoir livrée à toutes les horreurs possibles, que par respect pour la pudeur je ne puis décrire ici, ils la tuèrent à coups de sabre et la jetèrent à l'eau, d'où elle a été repêchée il y a trois ou quatre jours.

4<sup>o</sup> La femme Joseph van Exaerde, ainsi qu'un enfant d'un an qu'elle tenait dans ses bras, furent tués à coups de baïonnette; il y a environ huit jours qu'elle a été retrouvée, serrant son enfant sur son sein.

5<sup>o</sup> Les nommés Pierre Cornelis, Jean Demeyer, Charles Blauer, Jean-Baptiste Vermeulen, Jean van Exaerde (homme impotent), Peeters et la fille Louis Verbeek ont également été massacrés à coups de baïonnette.

6<sup>o</sup> Une fille de dix ans a reçu d'un sergent deux coups de sabre sur la tête.

7<sup>o</sup> Le 4 du courant, j'ai vu ramener auprès de ses parens une fille de 18 ans, qui était aveugle par suite des horreurs commises sur elle.

Tous ces faits m'ont été renseignés sur les lieux; il en est d'autres dont je ne puis certifier l'exactitude, quoiqu'ils m'aient été rapportés par trois ou quatre personnes différentes, faits dont la monstruosité fait dresser les cheveux.

J'ose espérer, monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien donner une place à la présente dans un de vos prochains numéros, pour que tout citoyen belge sache à quoi s'en tenir sur le compte de ces lâches adversaires.

J'ai l'honneur, etc.

Le contrôleur du port des douanes belges.  
Lombard.

— M. le major commandant la 3<sup>e</sup> division de la gendarmerie nationale a reçu de M. Dupont, capitaine de cette arme dans le Limbourg, une lettre, datée du 5 septembre de Hasselt; par laquelle il lui est annoncé que l'officier hollandais arrivé en parlementaire le 4 au soir en cette ville, et porteur d'une dépêche du prince d'Orange à

l'adresse de MM. les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Bruxelles, a été envoyé à Tongres, où il y a des troupes françaises, accompagné d'un maréchal-de-logis et d'un gendarme.

La même lettre parle de déserteurs hollandais qui arrivent chaque jour à Hasselt.

— On écrit de Tournay, 6 septembre :

« Dimanche dernier, deux bataillons français du 19<sup>e</sup>, en grande tenue, ont été passés en revue, sur la place, par le général de brigade Voirol.

« La sous-intendance militaire française vient de recevoir la nouvelle que le quartier-général du général Hullot serait transféré demain à Tournay. »

— Dans l'ancienne salle du congrès, actuellement de la chambre des représentans, le trône royal est élevé à la place du bureau qui a disparu.

— Les travaux de la salle des séances du sénat, au ci-devant palais des états-généraux, ne sont pas très-avancés. On construit sur la largeur de cette salle, à chacune de ses extrémités, une tribune, tendue en étoffe rouge. L'entrée, pour les sénateurs comme pour le public, est excessivement étroite, puisqu'elle prend la largeur d'une porte, partagée par une cloison.

— M. le baron Lefebvre, cédant aux instances de ses concitoyens, s'est déterminé à accepter le mandat de sénateur qui lui a été confié par le district de Tournay.

— On écrit de Gand :

Il vient encore d'arriver à Ostende un navire hambourgeois, chargé de 8,000 fusils.

— Des personnes bien informées assurent que M. Stiff n'est venu dans le Luxembourg que pour liquider différens comptes auxquels le roi son maître est intéressé.

ANVERS, 7 septembre.

Nous nous trouvons heureux de pouvoir faire connaître à nos lecteurs la seconde lettre que vient d'écrire M. le général Belliard à notre respectable gouverneur militaire, M. le général de Tabor, au sujet des coupures faites aux grandes digues de l'Escaut.

Lettre de M. le général Belliard à M. le général de Tabor.

Bruxelles, 5 septembre 1831.

Mon cher général,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire parvenir de suite à M. le général Chassé la lettre ci-jointe que nous lui écrivons, M. Adair et moi, pour l'engager à autoriser la construction d'une contre-digue destinée à arrêter l'inondation, qui a déjà fait tant de progrès auprès de Lillo.

Comme cette digue pourrait paralyser les moyens de défense de ce fort, le gouvernement belge, à notre demande, a consenti à laisser cette digue à la disposition du commandant du fort de Lillo.

Nous prions aussi M. le général Chassé de faire faire des réparations à l'écluse du nord de la Tête-des-Flandres, ou de permettre que vous dirigiez des ouvriers sur ce point avec des ingénieurs pour y travailler.

J'ai l'honneur de vous prier, mon cher général, d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le lieutenant-général, comte et pair de France, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

Auguste BELLIARD.

— Une députation du comité de la Réunion du Commerce s'est rendue à Bruxelles près du roi. Cette députation, ayant été satisfaite des explications données par la commission supérieure de santé, a cru inutile de solliciter une audience du roi, et elle est retournée à Anvers.

— Le choléra-morbus menace de porter ses ravages chez toutes les nations européennes. Il devient de la plus impérieuse nécessité que les autorités et les hommes de l'art redoublent d'efforts pour prendre des mesures énergiques contre cet affreux fléau. Notre gouvernement s'occupe de ces mesures avec une grande sollicitude, et nous lui en devons des éloges et de la reconnaissance. Des commissions spécialement chargées de cet objet sont établies partout où on le croit nécessaire : nous apprenons qu'une commission vient d'être instituée en cette ville sous le titre de *Commission sanitaire de la province*. (L'Escaut.)

GAND, 7 septembre.

Un déserteur hollandais, arrivé hier en cette ville, annonce que Guillaume vient de demander la levée en masse des hommes de 25 à 30 ans, tant mariés que non mariés : ils doivent se trouver sous les armes avant le 15 de ce mois. Le même déserteur rapporte que la misère est grande dans l'armée hollandaise, et que la seule nourriture des soldats consiste en pommes de terre vulgairement appelées ratatouille.

— MM. Tacquet et van Schauwenberghé, prévenus d'avoir pris part aux désordres qui ont eu lieu le 4 février à l'imprimerie du *Messenger de Gand*, viennent de se constituer prisonniers. Leur cause sera jugée prochainement.

Les prévenus ont chargé de leur défense les avocats Ballin et van Driessche.

— Deux cent vingt-cinq hommes du dépôt du 10<sup>e</sup> de ligne sont partis hier de cette ville pour Liège.

NAMUR, 9 septembre.

Le *Politique* donne les extraits suivans du *Mémoire* publié par le général Daine :

Avant d'entrer en matière, il est bon de faire voir, dans un même cadre, la force et l'organisation militaire des armées belligérantes après la révolution de septembre.

La Hollande fit un appel aux mercenaires de la Prusse, de l'Allemagne et surtout de la Suisse; des bataillons entiers vinrent se ranger sous ses drapeaux et les derniers combats nous apprirent qu'elle n'avait pas même eu la pudeur de déguiser leur uniforme étranger; ils n'avaient en effet des Hollandais que la cocarde orange. Elle mit donc bientôt son armée sur un pied formidable, son infanterie brisée à la discipline et au maniement des armes était devenue manœuvrière par un long séjour dans les camps; sa cavalerie qui, avant la révolution était composée de Belges, se recruta de cavaliers hanovriens et allemands; son artillerie et sa marine sont seules nationales; elles furent toujours réputées bonnes. Les officiers hollandais de toutes les armes sont généralement instruits et attachés à leur devoir: les arsenaux regorgeaient de munitions de tous genres; les pertes de la révolution furent promptement réparées; le véritable patriotisme et des dons de toute espèce eurent bientôt mis le roi Guillaume dans la possibilité de recommencer la guerre avec avantage. Son armée bien organisée, en divisions et brigades, avec ses généraux, ses états-majors au grand complet, le service de l'administration était établi sur un pied large; l'or ne manquait pas; les coffres du roi étaient ouverts pour les besoins de son armée.

La garde bourgeoise (*schuttery*), la garde sédentaire, l'artillerie de milice, mises sur un pied respectable, furent enfermées dans les forteresses de Nimègue et du Brabant septentrional; l'armée mobile, libre alors et n'ayant rien à craindre pour ses derrières, pouvait tenir la campagne.

La Belgique au contraire, dans l'enfance de sa régénération n'avait rien de fait; il lui restait tout à créer. Ses arsenaux étaient vides; elle n'avait pas une batterie attelée, pas un cheval dressé; peu de fusils.

L'armée belge s'organisait lentement: elle était formée d'éléments hétérogènes, tout surpris de se trouver ensemble. Cependant la bonne volonté et l'amour de la patrie ont dû suppléer aux connaissances pratiques et théoriques: M. Joly (ex sous-lieutenant de génie), appelé dans la tourmente révolutionnaire, au portefeuille de la guerre, se retira; M. Goblet vint le remplacer. La marche de son ministère fut incertaine; le temps n'était pas propre pour frapper les grands coups, faire taire les exigences du moment, et imprimer aux rouages de l'administration de la guerre une marche ferme et soutenue. Vint ensuite le ministère de M. d'Hane: il montra de l'énergie, des connaissances même; mais il était entouré des inamovibles nullités qui avaient présidé aux destins de notre armée. Les journaux, ou pour mieux dire les évincés des places militaires, lui firent une guerre acharnée; il avait senti la dignité de son poste; abreuvé de dégoûts, il s'éloigna. A cette époque, le parti républicain poussa au ministère le général Le Hardy de Beaulieu. Le pouvoir, qui avait à se plaindre de sa conduite et de son ambition, confia le portefeuille au général de Failly.

La Belgique comptait alors sur pied 12 régimens d'infanterie de 3 bataillons chacun dont un incomplet; 3 régimens de chasseurs à pied, dont deux incomplets; 2 régimens de lanciers dont un incomplet; et un régiment de cuirassiers incomplet; plus 13 batteries d'artillerie.

La milice de 1826, composée de vieux soldats, fut renvoyée dans ses foyers: grossière faute qui porta bientôt ses fruits!!! On incorpora dans les régimens la levée de 1830 et 31: mal exercée elle entra en campagne sans avoir jamais tiré un coup de fusil. La plupart de nos colonels, et même de nos généraux, avaient été capitaines dans l'ancienne armée, et n'avaient, par conséquent, jamais commandé en ligne. L'armée était travaillée en tous sens par feu l'Association patriotique; il y régnait une défiance et une agitation sourde.

L'ambition était devenue la manie du jour; tel qui, dans le terme de huit mois, avait obtenu trois ou quatre grades, aspirait encore à de plus hautes fonctions. On pensa alors à former la garde civique: on s'occupa surtout de lui donner des uniformes et on ne la fit jamais exercer; elle ne connaissait pas la voix de ses chefs. Enfin, un esprit de vertige et une insouciance extraordinaire s'étaient emparés des hommes chargés de l'administration de la guerre: ma correspondance et des faits notoires vont le prouver.

La présence de Léopold 1<sup>er</sup>, Roi des Belges, vint enfin fermer les plaies de la révolution, et redoubla la torpeur du ministère. Il crut que dorénavant nos différens avec les Hollandais n'étaient plus qu'une question de mots qui se résoudre sans effort. Cette idée fit ralentir les projets d'organisation et d'épuration de notre armée; on se croyait même tellement fort qu'on parlait déjà d'en licencier une bonne partie et de la faire remplacer par la garde civique.

J'avais pu obtenir pendant la révolution un peu d'ordre dans mon armée par l'extrême douceur avec laquelle je traitais les officiers, sous-officiers et soldats: employer la sévérité eût été peut-être dangereux; surtout dans un moment où l'esprit d'égalité agissait fortement

sur elle et où le soldat avait à chaque instant à la bouche les mots de *trahison*; je veux et je ne veux pas. Voulant donc la ramener, sans secousse et d'une manière inaperçue, à la discipline, je demandai au ministère de la faire camper (voir pièces justificatives) le 9 avril; ma lettre resta sans réponse; puis, sentant le besoin d'avoir au moins une organisation complète de l'état-major dans mon armée, je fis la demande d'un chef d'état-major, d'officiers d'état-major instruits, de trois généraux pour commander mes trois brigades d'infanterie, et du général Duvivier pour commander ma cavalerie (ce brave et loyal militaire en ayant exprimé plusieurs fois le désir); cette lettre a été remise le 12 juin au ministre de la guerre par mon aide-de-camp Capiomont: elle resta sans réponse.

Le roi vint passer l'armée de la Meuse en revue et daigna trouver sa tenue excellente; je renouvelai encore mes demandes antérieures à son ministre de la guerre; c'est dans cet état de choses que l'ennemi vint tout-à-coup dénoncer les hostilités.

Mes troupes étaient cantonnées et disséminées de la manière suivante, et d'après les ordres du ministère, sur un rayon très-étendu: 2 bataillons du 2<sup>e</sup> de ligne à Venloo sous les ordres du colonel Dufresnel, à 18 lieues de mon quartier-général; le 3<sup>e</sup> régiment de chasseurs, fort de 1,400 hommes, sous les ordres du colonel Vandebroek, à Ruremonde, Brée, Weert (ce corps s'organisait avec peine et n'était pas encore totalement habillé; le bataillon de tirailleurs de la Meuse était dans le même cas.)

— On lit dans le *Politique*:

Il y a huit jours, nous demandions qu'on admit dans les rangs de l'armée les jeunes gens de Maestricht qui faisaient partie des corps de volontaires, ou bien qu'on leur continuât le paiement sur l'ancien pied. Jusqu'ici nos paroles n'ont pas trouvé d'écho auprès du gouvernement; ces braves sont toujours livrés à toutes privations, abandonnés pour ainsi dire à la charité publique.

Les hommes ne sont plus cependant des instrumens que l'on peut briser à son gré; même après la dissolution des engagements contractés par eux envers l'état, ils ont des droits à faire valoir à sa reconnaissance et à sa justice; et ces droits sont corrélatifs aux devoirs imposés au gouvernement de leur donner un asile et du pain, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé dans l'exercice d'une profession des moyens d'existence.

C'est l'accomplissement de ce devoir que nous réclamons au nom des jeunes gens de Maestricht, et nous les réclamons avec instance. Les services qu'ils ont rendus et la triste situation où ils se trouvent, constituent pour eux bien des titres à la sympathie du pouvoir.

A peine Maestricht fut-il déclaré en état de siège, qu'ils se précipitèrent en foule hors de ses portes et vinrent se ranger sous le nonvel étendard de la Belgique. Ils furent accueillis avec empressement; et comme la plupart d'entre eux sont des jeunes gens dont l'esprit est cultivé, on leur distribua des grades analogues à leurs connaissances.

Les devoirs que leur imposait l'état militaire furent remplis avec exactitude. Tous les chefs sous lesquels ils ont successivement servi font l'éloge de leur conduite. Rarement un acte d'indiscipline se manifesta dans leurs rangs. Dans tous les villages où ils furent cantonnés, ils ont non-seulement traité les habitans avec les égards qu'ils leur devaient, mais ils ont encore fait respecter leurs personnes et leurs propriétés par d'autres qui ne se faisaient guère scrupule d'y porter atteinte.

Et quand l'heure des combats eut sonné, avec quelle ardeur ne se portèrent-ils pas au devant de l'ennemi!

Il nous souvient encore du jour (car il n'est pas loin) où ils arrivèrent à Tongres, du fond du Luxembourg, accablés de lassitude et n'en pouvant plus. Ils avaient déjà fait six lieues et il était sept heures du matin... Tout-à-coup le tocsin sonne; les ennemis étaient à Herderen, à deux lieues de là. A ce signal, ils oublièrent leurs fatigues, coururent aux armes, s'élançant sur la route de Tongres et ne rentrent en ville qu'après avoir poursuivi les Hollandais jusques en vue des remparts de Maestricht. Le soir, ils marchèrent sur Hasselt, espérant y rencontrer de plus près les ennemis. Leur attente fut trompée. On connaît le reste.

Quand les hostilités cessèrent, ils reçurent l'ordre de retourner à leurs cantonnemens dans le Luxembourg.

Quelque dur que leur parut cet ordre, ils s'y soumièrent et reprirent, en chantant, le chemin d'un pays où ils avaient subi, pendant trois mois, toutes sortes de privations et de misères: mais arrivés à Philippeville, ils furent tous licenciés.

Et comment ce licenciement s'opéra-t-il? Leur adressa-t-on quelques remerciemens pour l'honorable conduite qu'ils avaient toujours tenue et les services qu'ils n'avaient cessé de rendre? Non; on les congédia comme un maître congédierait des valets paresseux ou fripons; et quand ils demandèrent: *Où donc irons-nous?* On leur répondit: *Consultez votre feuille de route.* Cette feuille portait: *Maestricht.* Quelle amère dérision!

*Maestricht!* On sait bien cependant que ses portes leur étaient fermées. Une condamnation à mort peut-être les y attendait; n'ont-ils pas, en effet, porté les armes contre S. M. le roi des Pays-Bas? Déjà la police de cette ville a reçu l'ordre de redoubler de vigilance. Une prime de 15 fl. est promise à tout individu qui livrera à la justice militaire un volontaire licencié. Qu'on juge par là du sort réservé par nos ennemis à nos jeunes compatriotes.

Renvoyés de l'armée et d'une manière presque ignominieuse, ne pouvant rentrer dans leurs foyers, ni même recevoir des secours de leurs parens, beaucoup d'entre eux ont été forcés, pour obtenir un peu de pain, de chercher un refuge dans quelques fermes où ils sont employés à des travaux agricoles.

Cette position est-elle assez triste, assez déplorable pour attirer l'attention et provoquer la sollicitude du gouvernement belge? Les volontaires de Maestricht ont-ils ce qu'ils méritent?

Nous soumettons ces questions à M. le ministre de la guerre, et nous le prions instamment de ne pas faire attendre sa réponse, parce que nous sommes persuadés qu'elle ne peut être que favorable aux jeunes patriotes dont nous plaidons la cause.

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 6 septembre.

Deux organes de l'opinion soi-disant libérale et un journal ministériel se livrent aujourd'hui à de longues diatribes contre monseigneur l'archevêque, à l'occasion de sa dernière circulaire.

Ces journaux nous fournissent une nouvelle et éclatante preuve de leur haine pour la liberté, du moment où les catholiques l'invoquent. Au lieu des injures personnelles qu'ils adressent à notre vénérable prélat, comme s'il n'avait pas encore été abreuvé d'assez d'outrages; au lieu, dis-je, de ces lâches injures par lesquelles ils semblent, le *Courrier* surtout, en appeler de nouveau aux émeutes et aux forçats, que ne discutaient-ils la seule véritable question que présente cette affaire? ils s'en sont bien gardés, et il n'est pas difficile d'en apercevoir la raison. Car enfin de quoi s'agit-il? uniquement de savoir si les catholiques ont le droit de doter l'Eglise de Paris d'une maison pour ses archevêques. Qu'ils essaient seulement de nous prouver que nous n'avons pas ce droit. Mais la tâche serait trop rude, ils ne l'entreprendront pas.

Au lieu de cela, le *Constitutionnel* demande où sont les malheurs qui ont pesé sur nous? où sont les outrages que notre culte a reçus? En vérité, il faut avoir de l'audace. Quoi! vous ne le savez pas! Vous parlez de l'archevêché, de Saint-Germain, et vous venez nous demander où sont les malheurs? où sont les outrages? Vous oubliez nos prêtres obligés de renoncer à leurs vêtements habituels pour se soustraire aux voies de fait des bandits contre lesquels le pouvoir ne les protège plus. Vous oubliez nos croix renversées et nos temples pillés; et c'est dans cette occasion que vous venez nous dire froidement: « Les temples où l'homme vient prier et se consoler de cette vie par l'espérance ont droit à nos respects, et nos respects ne leur manqueront jamais. » Qui êtes-vous donc pour vous arroger le droit d'une décision aussi absurde? Où, dans quelle circonstance avez-vous prouvé votre respect pour nos temples et pour nos libertés? Quand avez-vous demandé que l'œuvre des forçats ne fut pas consommée par l'autorité établie pour les contenir? Ce sont, dites-vous, les fleurs de lis, ce ne sont pas les croix que le peuple a renversées. Quand avez-vous demandé que nos croix fussent rétablies sur nos temples dépouillés de ces ornemens étrangers? Jamais.

Libéral hypocrite, vous osez dire encore: « La prière n'est-elle donc pas libre partout en France? » Nous vous comprenons bien. Vous consentez que nous soyons libres, à condition que notre liberté soit renfermée dans notre for intérieur. En vérité, nous vous en remercions. Mais sachez-le pourtant, nous sommes aussi des Français, nous sommes Français, autant que vous et plus que vous. Et, comme citoyens français nous avons aussi nos droits, que nous sommes décidés à soutenir, et qu'il n'appartient, grâce à Dieu, de limiter ni à vos fantaisies illibérales, ni à votre haine aveugle, ni à vos respects dérisoires. Or, ces droits ne consistent pas seulement à prier au fond de nos cœurs, mais à manifester publiquement nos croyances, à les proclamer sur les toits, à en arborer les signes, à bâtir des églises, des maisons, des palais même pour qui bon nous semblera, et à célébrer les pompes de notre culte partout et de toutes les manières qui peuvent nous être agréables, à la seule et unique condition de ne nuire à qui que ce soit, ni dans sa personne, ni dans ses biens, et de reconnaître à tous nos concitoyens les mêmes droits que nous revendiquons pour nous. Voilà des doctrines de liberté dont le triomphe peut être annoncé sans crainte d'erreur; et ce triomphe, nous vous en prévenons, il ne dépend pas de vous de l'empêcher. Oui, nous le prédisons à tous ces publicistes qui se parent incessamment du beau nom de *libéraux*, alors qu'ils ne craignent pas de prouver tous les jours au monde la haine profonde qu'ils nourrissent contre la liberté; un temps viendra où l'univers, conquis par cette liberté dont ils se sont faits les ennemis après l'avoir si long-temps invoquée, les confondra dans sa mémoire et dans son exécration avec les Vandales dont ils défendent les œuvres, que dis-je? dont ils se constituent les organes. (Avenir.)

Hier soir le ministre de la guerre et ensuite le président du conseil ont travaillé avec le roi.

M<sup>me</sup> la maréchale Gérard a eu l'honneur d'être reçue par la reine.

Aujourd'hui à onze heures le roi a présidé le conseil des ministres.

— Le duc d'Orléans est parti ce soir pour le quartier-général de Maubeuge.

— M. le duc Decazes a été reçu hier par le roi. Cette audience a duré une heure et demie.

— Aujourd'hui, à cinq heures, de nouveaux rassemblements, composés principalement de femmes, ont eu lieu dans la rue du Cadran. Un détachement de chasseurs a été dirigé sur les lieux; mais il avait été précédé d'une forte averse qui a dispersé les groupes. La soirée a été fort pluvieuse, et par conséquent fort tranquille.

— Dans la séance du parlement de samedi dernier, le bill de la réforme a fait de grands progrès. On a adopté les articles 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32. Lord Althorp a exprimé l'espérance que la discussion

pourrait être terminée le mercredi 7 septembre. Cette déclaration a été accueillie par de vifs applaudissemens.

— Le préfet des Bouches-du-Rhône a publié un arrêté relatif aux processions. En voici les dispositions:

La procession de *Saint-Lazare* n'aura pas lieu hors de l'enceinte de l'Eglise.

Toutes autres processions extérieures sont aussi provisoirement interdites à Marseille.

M. le maire de Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont il donnera connaissance officielle à Mgr. l'évêque, aux curés, desservans et recteurs de la ville et du territoire, ainsi qu'aux diverses confréries de pénitens.

— Brault est accusé de vol; il sort de chez le juge d'instruction, et un gendarme de département le reconduit à ce qu'on nomme la Souricière. La conversation s'établit; Brault annonce que son affaire ne sera rien. — Mais qu'avez-vous donc fait? — Je vais vous le dire; mais voilà, gendarme, ôtez-moi donc votre diable de poucette, pour qu'avant d'entrer à la Souricière je puisse cacher des chemises que m'a fait donner mon juge d'instruction, les camarades me les emprunteraient. Je ne veux pas qu'on les voie... — Volontiers, dit le gendarme, et la poucette est détachée... — Je vous disais donc, reprend Brault, qu'on m'accuse de vol... Mais en usez-vous, il est tout frais? — Non, merci, prisonnier. — Bah! gendarme, vous en prendrez: il lui jette dans les yeux une poignée de tabac, et de s'empresser de prendre sa volée tandis que le bon gendarme se frotte les yeux.

Empoigné dans sa course par la garde nationale, Brault comparaisait hier en police correctionnelle pour se voir condamner à 6 mois d'emprisonnement... Donnez donc maintenant, a-t-il dit, du tabac tout frais aux gendarmes.

ITALIE. — Rome, 24 août.

Les amnistiés qui des prisons de l'Autriche sont rentrés dans les états romains confirment les bruits depuis long-temps répandus, et aujourd'hui très-accrédités, que le général Armandi avait pris part à la révolution de Bologne pour la faire tourner au profit du jeune Napoléon. Devenu ministre de la guerre sous le gouvernement provisoire des provinces unies, le général s'aperçut bientôt que les membres de la famille Bonaparte avaient très-peu de chances pour reconquérir un sceptre en Italie, et que l'immense majorité des insurgés se prononçait fortement pour l'indépendance de la nation italienne. Trompé dans ses espérances, le ministre changea alors de système et défendit faiblement une révolution qui ne devait pas avoir le résultat qu'il avait cru obtenir. La faiblesse de son administration, l'absence de toute mesure militaire, une forte opposition à l'énergie des patriotes, expliquent la capitulation d'Ancone. Les réfugiés revenus dans leurs foyers assurent que leurs camarades ont fait dans l'étranger ces reproches au général Armandi, qui n'y a pas encore répondu et parviendra difficilement à se justifier.

Quelques indiscretions échappées dans Rome à Jérôme Bonaparte confirment aujourd'hui ces soupçons. Il n'y a que des faits positifs qui puissent les détruire. Le général est plus que jamais intéressé à les publier.

## POSTE DE L'APRÈS-MIDI.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

SÉANCE ROYALE. — 8 septembre 1831.

(M. Serruys, président d'âge, occupe le fauvelil.)

A midi et un quart, la plus grande partie des représentans et des sénateurs étant présens, M. le président d'âge invite les deux plus jeunes membres de l'assemblée de venir prendre place au bureau en qualité de secrétaire: ce sont MM. Liedts et Ch. Vilain XIII.

On tire au sort une grande députation de six sénateurs et de douze représentans pour aller recevoir Sa Majesté au pied du grand escalier.

A une heure et un quart, la grande députation qui était allée au devant du roi, rentre en le précédant: au moment où S. M. est entrée dans la salle, toute l'assemblée se lève; les cris de vive le roi! et des applaudissemens partent de tous les points de la salle et des tribunes.

S. M. salue gracieusement l'assemblée; elle va prendre place sur le trône, ayant à sa droite M. le comte d'Aerschot, grand-maréchal du palais, et M. le baron d'Hooghvorst, commandant-général des gardes civiques, et à sa gauche MM. le général de Chasteler, grand-écuyer, et de Lagotellerie, aide-de-camp du roi.

Un profond silence s'établit, et S. M. prononce le discours suivant:

Messieurs,

Je suis heureux de me trouver pour la seconde fois au milieu des représentans de la nation.

Les preuves d'amour et de dévouement que le peuple belge n'a cessé de me donner, depuis le jour où j'ai mis le pied sur le sol de ma patrie adoptive, ont pénétré mon cœur du sentiment d'une vive reconnaissance. Cet élan spontané de tout un peuple, en m'inspirant un bien légitime orgueil, m'a fait comprendre toute l'étendue des devoirs qui me sont imposés. Je ne dissimule aucune des nombreuses difficultés de ma position; mais aidé de vos lumières et de votre expérience, je saurai les surmonter.

Lorsque les principes posés dans la constitution que j'ai juré d'observer auront reçu, par les projets de loi qui lui seront soumis à vos délibérations, le développement qu'ils attendent encore, le Belge jouira d'une plus grande somme de liberté qu'aucun autre peuple de l'Europe.

La crise que le pays a dû traverser pour arriver à sa régénération politique a momentanément froissé une partie de ses intérêts matériels. C'est à satisfaire ces intérêts, en encourageant l'industrie et en procurant de nouveaux débouchés au commerce, que devront tendre désormais nos efforts réunis.

Les rapports déjà si heureusement établis avec la France et l'Angleterre, et qui bientôt, je l'espère, s'étendront aux autres puissances, faciliteront l'accomplissement de cette tâche.

Des négociations viennent d'être ouvertes pour amener un arrangement définitif de nos différends avec la Hollande. L'honneur, les intérêts du peuple belge y seront défendus avec persévérance et dignité. Comme vous, Messieurs, comme la nation entière, j'attends avec confiance l'issue de ces négociations dont le résultat vous sera soumis.

La neutralité de la Belgique, garantie par les cinq puissances, a fait concevoir la possibilité d'apporter des modifications dans son système défensif. Cette possibilité, admise en principe par les puissances qui ont pris part à l'érection des forteresses de 1815, sera, je n'en doute point, reconnue par la nation. Des négociations auront lieu pour régler l'exécution des mesures qui se rattachent à la démolition de quelques-unes de ces places. Heureuse de pouvoir resserrer encore les liens qui unissent les deux peuples, la Belgique donnera, en cette occasion, une preuve de sa reconnaissance envers la France; l'Europe, un gage éclatant de sa juste confiance dans la loyauté du roi des Français.

Les services éminents rendus par la France nous reportent involontairement vers un événement récent, dont, je dois le dire, on s'est trop exagéré les conséquences. La Belgique, confiante à l'excès dans les engagements contractés par la Hollande envers les cinq puissances, et qu'elle-même avait souscrits, s'est vue tout-à-coup surprise par une armée dont les forces excédaient de beaucoup celles qu'elle avait à leur opposer.

Dans ces pénibles circonstances, le secours des puissances amies devenait indispensable. Vous savez avec quel généreux empressement il nous a été accordé.

Si le courage individuel, si la bravoure qu'on n'a jamais contestée au soldat belge, avaient pu suppléer au défaut d'organisation et d'ensemble qui s'est fait sentir dans notre jeune armée, nul doute, et vous croirez mon témoignage, nul doute que nous n'eussions victorieusement repoussé une agression déloyale et contraire à tous les principes du droit des gens. La nation n'en sentira que plus vivement l'impérieuse nécessité des réformes déjà commencées, et qui se poursuivent avec une activité dont les résultats ne se feront point attendre. Dans peu de jours, la Belgique aura une armée qui, s'il le fallait de nouveau, ralliée autour de son Roi, saurait défendre avec honneur, avec succès, l'indépendance et les droits de la patrie.

Des projets de loi nous seront présentés, durant cette session, pour donner au gouvernement sa part légitime d'influence dans la composition des cadres de l'armée, rendre la confiance au soldat, et assurer une juste récompense à ceux qui se sont signalés au jour du danger.

Messieurs, j'appellerai votre sollicitude toute particulière sur l'état de nos finances. Je sais le soin que réclame cette partie si essentielle du service public. La dominante de mon gouvernement sera toujours d'introduire successivement dans les dépenses publiques les économies si hautement sollicitées par l'état de la société, et à l'aide desquelles il sera permis d'alléger peu à peu les charges qui pèsent sur le peuple.

Aujourd'hui néanmoins des sacrifices sont encore nécessaires, d'une part pour couvrir les frais de la réorganisation de l'armée, et de l'autre pour compenser une diminution dans les recettes, que les circonstances où nous nous trouvons temporairement placés font entrevoir comme inévitable. La nation a prouvé qu'elle ne reculait point devant les sacrifices qui lui étaient commandés par l'honneur et l'intérêt du pays. Elle saura supporter encore ceux dont le gouvernement aura justifié la nécessité.

La confiance avec laquelle la nation tout entière est venue jusqu'ici au-devant de son Roi me donne le droit de compter sur le concours de ses représentants pour toutes les mesures qui peuvent contribuer au bien-être du pays. Mes espérances ne seront point déçues. La Belgique nous verra, animés d'une même pensée, travailler de concert au bonheur et à la gloire de cette patrie devenue la mienne, de cette patrie à laquelle je ne cesserai de vouer toute ma sollicitude, comme je lui ai voué déjà mes plus chères affections.

On n'a rien changé à la décoration intérieure de la salle, si ce n'est le bureau et la tribune qui ont été enlevés et remplacés par le trône qui servit le jour de l'inauguration du roi.

Le bureau du président est placé en face du trône.

A une heure précise, le canon se fait entendre et annonce le départ de S. M.

#### SÉNAT.

Séance du 8 septembre 1831.

M. Vanhobroek de Moereghem, président d'âge, occupe le fauteuil.

Après la séance royale, MM. les sénateurs ont quitté la salle de la chambre des représentants et se sont rendus dans celle qui leur est destinée.

On procède à la nomination de quatre commissions chargées de la vérification des pouvoirs.

M. de Robiano fait une proposition tendant à savoir si l'individu non-inscrit sur les listes électorales le rend incapable d'être élu membre du sénat.

Cette proposition n'a pas de suite.

La séance est levée à trois heures et demie. Demain séance publique à 11 heures.

— La Gazette d'Etat de Prusse du 3, arrivée aujourd'hui, ne contient aucune nouvelle de Pologne.

— Le nombre de pièces de canon qui se trouvent en Prusse, sur la ligne des frontières belges et hollandaises [de Luxembourg à Clèves, s'élève à 220. Dans le triangle, formé par les villes de Cologne, Luxembourg et Aix-la-Chapelle, il se trouve quarante-cinq mille hommes de toutes armes, répandus et cantonnés dans les villages.

— Nous avons enfin reçu le n° de la Gazette d'Etat de Prusse qui était en retard. Nous n'y trouvons pas la nouvelle de la victoire remportée par les Polonais sur le corps d'armée du général russe Rudiger. Cette nouvelle a été empruntée à la Gazette de Berlin que l'on confond souvent avec la Gazette d'Etat qui s'imprime aussi à Berlin. Il paraît cependant rester certain que les Polonais ont eu un engagement avec Rudiger vers le 20 août. Quel en a été le résultat? Notre opinion n'est pas encore fixée à cet égard. Nous dirons seulement que les Russes, à qui il ne manque pas de moyens de publication lorsqu'ils ont à annoncer quelque chose de favorable à leur cause, ont gardé le silence jusqu'à cette heure. (Courrier de la Meuse.)

#### COMMERCE.

##### MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS.

Navires en quarantaine avant le Fort du Nord, (Port d'Anvers.)

Le brick rostokoï Nephunus, cap. Peters, de Riga. Le kof hambourgeois 3 Gebroeders, cap. Popkes, de Bremen. Le kof danois Albertina, cap. Maack, de Hambourg. Le kof hanovrien 3 Gebroeders, cap. Walker, de Riga. Le 3 mâts norvégien Seeridder, cap. Wibbe, de Sundswall. Le 3 mâts norvégien Stæblemsten, cap. de Sundswall. Le brick norvégien Niord, cap. Jørgensen, de Riga. Le gajasse norvégien 4 Gebroeders, cap. Nielsen, de Riga. Le brick norvégien Henriette, cap. Jungren, de Riga.

Arrivages du 7 septembre. — Le schooner anglais Herv, capit. Herst, ven. de Londres, avec indigo et cuirs.

Départ. — Le schooner belge Hull Paket, cap. Meyer, allant à Liverpool, sur lest.

Cargaisons des navires entrés dans le port d'Anvers, le 6 septembre.

Bois de construction, 2 chargemens. Graine de chenevis, un chargement. Nattes à garnir, 400. Graine de lin, 720 tonneaux. Graine de chanvre, 804. Citrons, 315 caisses. Jus de citrons, 4 pipes.

MARCHÉ DE BRUXELLES. — Prix des huiles du 7 septembre.

Huile de colza disp., sept., 50 3/4; oct., 51; nov., 51 1/2; décemb., 51 3/4; huile de lin disp., 55 1/2; sept. et déc., 56; nov., 50; graine de colza, 6 à 6 1/4. Ce qui précède est en argent de Brabant.

##### BOURSE D'ANVERS, du 7 septembre.

Emprunt de 12 millions	73	A	Rente perp. Esple à Paris.	
Rente remboursable	85.	P	" " " à Amst.	43 1/2 à 43 et P
Autriche métalliques	81 1/2	P	Anglo-Danois 3 p 0/0	61 1/2
Lots de 250 fl.	355	A	Sicile emp de 1821.	80
" 100 fl.	190	P	" " " 1824.	75
Guebhard				

Bourse de Paris, 6 septembre. — Rentes 5 p. 0/0 au compt., jouiss. du 22 mars 1830 90 fr. 80 c. — 4 p. 0/0, 73 fr. 50 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 juin 1830, 60 fr. 20 c. — Certif. Falcounet, 71 fr. 10 c. — Cortes d'Espagne, 10 fr. 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 64 fr. 00. — Rente perpétuelle d'Espagne, 47 fr. 78.

Bourse d'Amsterdam, du 2 septembre. — Dette active, 37 1/2; billet de change, 13 5/8; synd. d'amort., 59.

#### ANNONCES.

1202.

AVIS.

5300 florins des Pays-Bas à appliquer en rente sur hypothèque.

S'adresser au secrétariat des hospices, à l'hospice St Gilles, à Namur.

1215. L'on demande un remplaçant pour la milice.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1230. Vendredi 16 septembre 1831, à dix heures du matin, les héritiers du sieur Gilles, en son vivant avoué à Namur, feront vendre pardevant M. le juge de paix du canton de Namur (nord), en son domicile, à Namur, et par le ministère de maître Gislain, fils, notaire audit Namur, à ce commis par jugement du tribunal de première instance séant à Namur, en date du 21 juillet 1831.

1° Une maison située rue des Brasseurs, à Namur, cotée du N° 602, joignant d'un côté au sieur Péné, et de l'autre à la maison ci-dessus.

2° Une autre maison située aussi rue des Brasseurs, à Namur, cotée du N° 603, joignant d'un côté à la maison précédente et de l'autre au sieur Thonnart.

Cette maison est divisée en deux lots; elle se vendra en détail ou en masse avec la maison du numéro premier.

1221.

A LOUER.

Un très-beau quartier de maître à composer au gré de l'amateur, à qui l'on cédera la maison entière, s'il le désire. Cette belle et grande maison, située rue de Fer, n° 780, offre, au rez-de-chaussée, deux beaux salons, une place à manger, cabinet, belle et grande cuisine, fournil, buanderie et belles caves, huit chambres à l'étage, cinq chambres mansardes et beaux greniers, une belle et très-grande cour avec remises et écurie pour dix chevaux et deux jolis petits bâtimens détachés.

S'adresser à M. Hock, entrepreneur et propriétaire de ladite maison, y demeurant.

1234. Belle jument, propre à la selle et au cabriolet, à voir chez Colart, aubergiste, hors la porte de Fer. Prix : 500 francs.